



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 90834

Texte de la question

M. Bernard Lesterlin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'absence d'un hommage officiel rendu par la France dans le cadre de la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la mort à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 3 novembre 1940 de Manuel Azaña, dernier président de la deuxième république espagnole avant que ne s'installe la dictature du général Franco. Il lui paraît inconcevable que notre République ne rende pas hommage à celui qui resta trop souvent « *el desconocido* » (l'inconnu) et qui reste encore le symbole de la lutte démocratique en Espagne et pour le monde. À travers cette commémoration organisée par la France ce serait aussi un hommage rendu à nos compatriotes d'origine espagnole, maintenant âgés et derniers survivants de cette guerre civile meurtrière.

Texte de la réponse

Depuis 2004, sous l'impulsion, notamment, des associations Arkheia, puis « Présence de Manuel Azana », des « journées Manuel Azana » sont organisées à Montauban. Sa tombe a été réaménagée et dûment ornée. En 2009, le président du conseil général de Tarn-et-Garonne a inauguré un collège ultramoderne auquel il a donné le nom de l'ancien président de la république espagnole, cérémonie à laquelle ont assisté de nombreuses personnalités politiques. Ces manifestations sont autant de témoignages de l'intérêt porté par les autorités françaises à la mémoire de Manuel Azana. Elles assurent une reconnaissance notable à la mémoire de cette haute personnalité politique qui est restée fidèle, jusqu'à l'exil, à ses valeurs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Lesterlin](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90834

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11258

Réponse publiée le : 28 décembre 2010, page 13932